

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

 	<p>TROPHEE BRETECHE N° 1 à 4 26/02, 18/06, 10/09 et 29/10/2023 Port Breton SNO</p> <p>TROPHEE ANCR'ERDRE N° 1 à 4 19/03, 02/04, 15/10, et 12/11/2023 La Grimaudière ANCRE</p> <p>Ver 16/01/2023</p>	
--	--	---

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.3 Règle modifiée- la règle 61.1(a) (2) : voir avis de course 1.1.1

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Tableau officiel d'information situé pour le Trophée du jour:

ANCRE : club house ; adresse internet : <http://www.ancrecn.fr/regater/doc-regates/>

et la rubrique Événement à la date de la régates.

SNO : club House ; adresse internet : <https://www.snonantes.fr/calendrier-regates-et-temps-forts>

3.2 PC course situé : - ANCRE : club house, numéro de téléphone : 02 40 29 76 05 adresse mail : ancre44240@gmail.com

- SNO : Club House , numéro de téléphone : 02 40 50 81 51 adresse mail : info@snonantes.fr

3.3 Canal VHF du comité de course sur l'eau 6 (en cas de compétitions multiples sur le plan d'eau, le canal modifié sera indiqué par le bateau CC).

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Mât de pavillons situé - 1. **ANCRE** : situé devant le club House.

- 2. **SNO** : situé sur la berge devant le club House.

5.2 Signal d'avertissement fait 15 mn après l'affalé de l'Aperçu.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 + 6.2

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
26/02, 19/03, 02/04, 18/06, 10/09, 15 et 29/10, 12/11	10 h 15	Toutes
id	*	toutes

* Les courses seront à suivre avec pause repas gérée par Comité de course.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillons de classe :

- Pavillon A pour les classes Osiris A, B, C et R1 ou QS jusqu'à Gr 12 brut

- Pavillon Bleu et rouge pour les classes Osiris R1, L ou QS supérieur à Gr 12 brut.

9. LES PARCOURS

9.1 Parcours spécifiques Erdre janvier 2020 numérotés de 1 à 13, basés sur 2 tours.

9.2 Signaux définissant le parcours à effectuer : l'identifiant du parcours sera affiché :

ANCRE : sur le tableau installé à l'avant du bateau comité de course (chiffre jaune).

SNO : sur le tableau fixé sur le mât avant du bateau comité de course.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

<i>Marques de départ</i> <i>P = Numéro de parcours</i>	<i>Marques de parcours et de dégagement</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouées cylindriques jaunes : P : 2, 5, 7, 8, 11, rouges ou sucettes blanches : P : 1, 3, 4, 6, 9, 10, 12 et 13	Bouées cylindriques jaunes	Bouées cylindriques Jaunes : P : 3, 4, 5, 10, 11, 12 et 13 rouges ou sucettes blanches : P : 1, 2, 6, 8, 9, cylindrique rouge + pavillon bleu : 7, 8 SNO

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre [*le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord*] et [*le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord*], sauf pour les parcours 5 et 12 où l'alignement est inversé.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF [6 ou canal précisé point 3.3 par Comité de Course]. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [*4 minutes*] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 En fonction du nombre de bateaux par classe, le Comité de course décide du nombre de départs (pavillonnerie § 7). (*à titre indicatif, le nombre de départ est inscrit sur le tableau prévu au § 9.2 = Ancre chiffre orange, Sno sur tableau*).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre *un mât arborant un pavillon bleu* et *le côté parcours de la marque d'arrivée*.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier
[<i>Toutes</i>]	[<i>40 minutes</i>]	[<i>90 minutes</i>]

16.2 **Les bateaux ne finissant pas dans les délais ci-dessous** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5) :

Délai de 25 minutes après le premier bateau, de chaque classe, (pour l'application de ce point, la classe C est regroupée avec la classe B).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Temps limite de réclamation conforme aux IC Types.

17.2 Secrétariat du jury situé : **ANCRES** : bureau du club house ; **SNO** : dans la salle de réunion au 1^{er} étage de la nef.

17.3 Salle du jury située [*comme § 17.2*] mais le jugement pourra être organisé à une date ultérieure en prenant en compte les préconisations de la FFVoile suite Covid 19.

18. CLASSEMENT

18.1 Compétition validée si courses validées : non utilisé.

18.2 Classement général d'un bateau sur le total des courses des 8 journées, égal

- au total de ses courses jusqu'à 14 courses validées

- au total de ses courses moins la plus mauvaise si 15 courses validées.

- au total de ses courses moins les deux plus mauvaises si 16 à 18 courses validées.

- au total de ses courses moins les trois plus mauvaises si 19 courses et plus validées.

18.3 Calcul du temps compensé temps sur temps

18.4 Coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés affichés dans régates home.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place : non utilisé

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le [6]. (ou canal changé par Comité de Course voir 3.3).

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles [*75 minutes*] avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : bateaux avec un pavillon triangulaire jaune portant la mention régate.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [*sans objet*].

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 Sans objet

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit [*au cours de l'épreuve*].

28. PRIX

Des prix seront distribués : voir Avis de Course Ancre et Sno .

ARBITRES DESIGNES

<p>ARBITRES DESIGNES : indiqué au tableau officiel à chaque journée de trophée selon club organisateur : Président-e du comité de course Président-e du jury : Id si un arbitre est désigné</p>
--